

Modalités de réservation des stands

Nous vous remercions de votre désir d'organiser un stand d'exposition lors du Congrès de l'UICN, qui se tiendra du 11 au 19 juin 2020 à Marseille.

Vous trouverez ci-dessous les étapes à suivre pour réserver votre stand. Veuillez noter que la procédure de réservation diffère entre les petits, les moyens et les grands stands.

Les packs de stands comprenant les spécifications techniques sont disponibles sur le système de réservation en ligne de l'exposition.

Qui est admissible ?

Toute organisation ou entreprise partageant la mission de l'UICN et les objectifs généraux du Congrès peut postuler à un stand. Toutes les candidatures d'exposants seront soumises à l'examen et à l'approbation de l'UICN avant de confirmer la réservation.

1. Comment réserver un petit stand d'exposition?

L'UICN a limité chaque candidature à un **maximum de deux stands par organisation**. L'UICN a pour objectif d'accueillir le plus grand nombre possible de membres, de commissions nationales et régionales et de partenaires de l'UICN, mais souhaite également garantir une diversité optimale au sein de l'exposition dans son ensemble. Veuillez noter que jusqu'au 30 novembre 2019, les membres et les commissions nationales et régionales seront prioritaires pour réserver des petits stands.

- Familiarisez-vous avec le plan d'aménagement de l'exposition et vérifiez quels sont les espaces disponibles pour mettre en avant votre organisation.
- Envoyez votre formulaire de candidature pour l'obtention d'un stand d'exposition à l'aide du système de réservation en ligne de l'exposition. L'équipe du Congrès de l'UICN l'examinera et vous informera de sa décision sous quelques jours.
- Si votre candidature est approuvée, accédez au plan d'aménagement de l'exposition et sélectionnez l'emplacement de votre choix, parmi les espaces disponibles restants, pour y installer votre stand.

- Confirmez et suivez la procédure de réservation en ligne en ajoutant le stand de votre choix à votre panier. Avant de finaliser votre achat, veuillez lire les conditions générales comprenant les obligations, les conditions de paiement et la politique d'annulation à l'égard des exposants. Après avoir finalisé votre achat, vous recevrez un e-mail de confirmation et votre facture.
- Le paiement des stands d'exposition s'effectue par carte bancaire ou par virement bancaire. Les paiements par carte bancaire peuvent être effectués lors de la réservation en ligne. Le paiement par virement bancaire devra être effectué au plus tard 30 jours après réception de la facture.
- Lorsque nous aurons reçu votre paiement, les informations de l'exposant telles que son logo, son nom, sa description, son adresse postale et son adresse e-mail s'afficheront sur le plan d'aménagement en cliquant sur l'emplacement du stand.

2. Comment réserver un stand d'exposition de taille moyenne/grande ?

- Familiarisez-vous avec le plan d'aménagement de l'exposition et vérifiez quels sont les espaces disponibles pour mettre en avant votre organisation.
- Contactez congresspartnerships@iucn.org et l'équipe du Congrès de l'UICN examinera votre demande et vous tiendra informé(e).
- Si votre demande est approuvée, l'emplacement de votre choix apparaîtra en orange sur le plan d'aménagement, indiquant ainsi que le stand est « pré-réservé ».
- Vous recevrez un contrat à signer ainsi qu'une facture.
- Le paiement devra être effectué au plus tard 30 jours après réception de la facture.
- Lorsque nous aurons reçu votre contrat signé et votre paiement, l'emplacement de votre choix apparaîtra en rouge sur le plan d'aménagement interactif, indiquant ainsi que le stand est réservé. Les informations de l'exposant telles que son logo, son nom, sa description, son adresse postale et son adresse e-mail s'afficheront sur le plan d'aménagement en cliquant sur l'emplacement du stand.